

## École Évangéline Code de vie 2010-2011

Le code de vie d'une école se veut le reflet de ce qu'elle entend valoriser sur ses lieux et entre les personnes qui forment sa communauté.

À l'école Évangéline, nous croyons en une école harmonieuse, où élèves et intervenants peuvent coopérer dans une atmosphère de respect et d'entraide ; où chacun comprend le rôle qu'il a à jouer dans sa propre réussite, mais aussi l'impact de son attitude sur le bien-être et la réussite des autres élèves ; où chacun a le droit d'être respecté dans ce qu'il est et d'être encouragé à toujours s'améliorer.

Pour ce faire, nous exploiterons trois grands domaines : le respect de soi, le respect des autres et le respect de l'environnement que nous définirons comme suit :

**Respect de soi** : Me respecter, c'est tenir compte de mes droits, de mes obligations et de mes responsabilités envers moi-même; c'est aussi me reconnaître et m'estimer en me considérant important et capable de m'aimer et de ce fait, inciter les autres à me respecter.

**Respect des autres** : Respecter autrui, c'est faire attention aux autres et leur permettre de vivre en paix à côté de moi; c'est avoir de bonnes relations avec eux et tenir compte de leurs besoins et de leurs droits, c'est faire attention à leurs objets et à leur bien-être.

**Respect de l'environnement** : Le milieu dans lequel je vis ainsi que les lieux qui l'entourent et les objets qui en font partie représentent mon environnement. Respecter mon environnement, c'est faire attention de garder propres les locaux où je vis, les meubles et les objets que j'utilise. Je peux également participer à l'amélioration de mon environnement en y apportant mes idées.

### Respect de soi et des autres

#### Comportements attendus

Je suis présent à l'école tous les jours et j'arrive à l'heure.

## École Évangéline Code de vie 2010-2011

Dans le cas contraire, les mesures du *tableau de compilation* seront appliquées.

Je circule dans l'école avec une permission inscrite dans mon agenda.

Tout départ hâtif doit être autorisé par la direction.

Je participe activement au déroulement de mes cours. Pour ce faire, je fais tous les travaux exigés. Je remets à temps tous les travaux bien présentés, propres et rédigés dans un français correct. J'apporte tout le matériel requis pour les cours et les examens.

Toute demande de dispense du cours d'éducation physique de façon temporaire ou permanente doit être accompagnée obligatoirement d'un certificat médical et remis à la direction responsable du niveau

Dans le cas contraire, l'enseignant jugera des mesures à prendre.

En tout temps, j'ai en ma possession l'agenda de l'école.

Dans le cas contraire, je serai référé à la direction et je devrai en acheter un autre rapidement

Partout à l'école, sur le terrain ou lors d'une activité, je respecte les élèves et le personnel de l'école en évitant toute forme de violence verbale (paroles blessantes ou injurieuses, empreintes de racisme, de sexisme, d'homophobie ou de nature discriminatoire ainsi que le harcèlement et l'intimidation). J'évite aussi toute forme de violence physique (bataille, « tirailage », taxage, coups, vandalisme, etc.).

De plus, je me respecte en n'étant pas complice de ces gestes et en ne participant à aucune transaction illégale (paris, jeux, trocs,

## École Évangéline Code de vie 2010-2011

vente ou possession de stupéfiants).

Dans le cas contraire, des mesures peuvent être prises, allant de la réflexion écrite à la suspension. Selon les circonstances, les victimes seront encouragées à porter plainte auprès des policiers. Ce qui n'est pas accepté socialement ou par la loi ne l'est pas par l'école.

Je me respecte moi-même, en m'abstenant de toute consommation de drogue ou de boisson alcoolisée à l'école.

Dans le cas contraire, le *protocole de toxicomanie* sera appliqué.

Je me respecte et je respecte les autres en ne portant sur moi aucun objet susceptible de blesser quelqu'un (couteau, armes, bâton, chaîne...).

Dans le cas contraire, je serai rencontré par la direction, je serai suspendu et une plainte sera déposée à la police.

Je respecte le code vestimentaire donc je porte le chandail ou la veste identifiés au logo de l'école, de même qu'un pantalon, un bermuda ou une jupe de taille normale, unis et de couleur noir ou marine. Si un T-Shirt est porté sous le chandail ou la veste, celui-ci doit obligatoirement être blanc.

Dans le cas contraire, je pourrai être retourné à la maison pour me changer.

Je me respecte et je respecte les autres en retirant tout couvre-chef (bandeau, tuque, casquette, foulard...) dès mon arrivée à l'école (entre les deux portes).

## École Évangéline Code de vie 2010-2011

Je dois ranger dans mon casier, tout objet inutile aux apprentissages scolaires (casquette, baladeurs, écouteurs, téléavertisseurs, cellulaires, MP3...).

L'usage de la planche à roulettes et des patins à roues alignées est interdit dans l'école et sur le terrain de l'école.

Le baladeur est autorisé à la cantine.

Dans le cas contraire, il me sera confisqué.

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Je me respecte et je respecte les autres en plaçant mon manteau dans mon casier.

Dans le cas contraire, je pourrai être retourné à mon casier et la politique de retard s'appliquera s'il y a lieu.

## École Évangéline Code de vie 2010-2011

### Respect de l'environnement

#### Comportements attendus

Je prends soin de mon école et je m'implique dans la propreté des objets mis à ma disposition, de ma classe, des autres locaux, des escaliers et des couloirs.

J'utilise adéquatement le matériel pédagogique et sportif mis à ma disposition.

La cantine et la cour d'école sont des lieux qui m'appartiennent. Il n'en tient qu'à moi de faire en sorte qu'il soit agréable d'y vivre en y favorisant l'ordre et la propreté.

Comme dans tous les endroits publics, je ne fume pas à l'intérieur de l'école ni sur son terrain (règlement 1987-4 de la CSDM).

Si je commets un acte de vandalisme ou si j'en suis complice, la direction prendra une décision selon la gravité de l'acte posé.

Dans le cas contraire, pour tout bris de matériel ou non-respect de l'environnement, je serai appelé à réparer, à nettoyer et/ou à payer.

J'évite les cris et les comportements tapageurs afin de permettre à tous de vivre dans un environnement agréable.

Dans le cas contraire, un nouveau casier pourra m'être attribué.

### Engagements

## École Évangéline Code de vie 2010-2011

L'école Évangéline s'engage à respecter le droit des élèves à l'apprentissage, à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté.

Lors d'un manquement à une règle du code de vie, la direction se réserve le droit d'appliquer toute autre sanction qui lui apparaît justifiée pour le bien-être, la sécurité et l'intégrité de toutes les personnes qui étudient ou travaillent à l'école. Précisons que si un motif jugé raisonnable par la direction de l'école permet de croire qu'un élève a violé une règle qui garantit le bien-être, la sécurité, l'intégrité et la santé des personnes, la direction se réserve le droit de procéder à une fouille raisonnable de cet élève et de son casier.

À l'école Évangéline la délation n'est pas autorisée, puisqu'elle est souvent utilisée dans un souci d'améliorer son sort au détriment de quelqu'un d'autre. Par contre, la dénonciation est recommandée puisqu'elle est utilisée dans un souci de justice sociale, c'est même un devoir.

Les élèves inscrits à l'école s'engagent à prendre connaissance du code de vie de l'école et s'engagent aussi à le respecter.

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école Évangéline et je m'engage à le respecter.

---

Signature de l'élève, foyer

---

Signature des parents